



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 3 avril 2018 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Monsieur le conseiller :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| 1- | 4- Dannie Mercier |
| 2- Vacant | 5- Carl Croteau |
| 3- Solanges Thibault | 6- |

Messieurs Rock Côté et Claude Blais sont absents.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-18-043

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 3 avril 2018 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois

4. Traitement des gros rebuts au centre de tri de «Services sanitaires Denis Fortier»
5. Achat d'un trailer dompeur
6. Matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie 2018
7. Abat-poussière liquide 2018-Demande de soumissions par voie d'invitation écrite
8. Balayage de rues 2018
9. Recommandation du CCU acceptation, adoption de la dérogation mineure du 574 rang7
10. Bibliothèque et Archives nationales du Québec
11. Entente -Cegep de Thetford- Municipalité St-Adrien-d'Irlande-Bibliothèque
12. Accaparement et financiarisation des terres agricoles
13. Résolution relative au modèle d'exploitation d'un réseau de télécommunications
14. Réorganisation-Système de santé
15. Don pour le Relais de la Vie-Société canadienne du cancer
16. Avril est le Mois de la jonquille
17. Correspondance
18. Varia
19. Période de question(s)
20. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-18-044

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 mars 2018, telles que lues

et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-18-045

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de mars 2018, totalisant 43 928.15\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 09 à 13, totalisant 5 908.95\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration générale	14 030.77\$
Transport-Déneigement	23 614.80\$
Eau potable	645.70\$
Eaux usées	13.61\$
Hygiène du milieu	961.14\$
Remises gouvernementales	1 888.79\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de mars 2018.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-18-046

**TRAITEMENT DES GROS REBUTS
AU CENTRE DE TRI DE
« SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER »**

Dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts en favorisant la récupération et en diminuant l'accumulation inutile au site d'enfouissement de ce genre de rebuts, la direction de « Services sanitaires Denis Fortier » nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 6 juin prochain. Le prix coûtant après le remboursement des taxes de ce traitement est de 102.80\$ la tonne métrique.

À cet égard, il est proposé par Solanges Thibault, appuyé par Carl Croteau et résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme « Services sanitaires Denis Fortier » le traitement de nos rebuts recueillis lors de la journée du 6 juin 2018.

Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 27 février 2018, le prix coûtant après le remboursement des taxes pour la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est de 102.80\$ la tonne métrique.

ADOPTE

NO-18-047

ACHAT D'UN TRAILER DOMPEUR

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de faire l'achat d'un trailer dompeur pour faciliter les travaux de voirie au montant approximatif de 3 500\$.

ADOPTE

NO-18-048

**MATÉRIAUX GRANULAIRES ET
MACHINERIE RELATIVE À
DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Au cours de l'année 2017 et selon les estimés, quelques 2 000 tonnes métriques de matériaux granulaires ont été nécessaires pour la réparation et l'entretien de nos chemins.

Dans ce contexte, les membres de ce conseil acceptent l'estimé des coûts présenté pour l'achat des matériaux granulaires étendus, nivelés incluant le transport ainsi que la machinerie nécessaire aux travaux de voirie et d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie requis pour 2018.

ADOPTE

NO-18-049

**ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE 2018
DEMANDE DE SOUMISSIONS
PAR VOIE D'INVITATION
ÉCRITE**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent l'estimé des coûts présenté pour l'achat du chlorure de calcium liquide 35% pour 2017 et autorisent la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les produits suivants soient le chlorure de calcium 35% et le AP35 (chlorure de calcium 30% et chlorure de magnésium 5%) requis pour 2018.

ADOPTE

NO-18-050

BALAYAGE DE RUES 2018

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant le balayage de rues 2018.

ADOPTÉ

NO-18-051

**RECOMMANDATIONS DU CCU
ACCEPTATION, ADOPTION
DE LA DÉROGATION MINEURE
DU 574 RANG 7**

Madame Dannie Mercier, présente à cette séance du conseil du 3 avril 2018 divulgue son appartenance au Comité consultatif d'urbanisme. Donc, elle se désiste, s'abstient de participer, de voter et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution concernant la dérogation mineure.

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que le présent projet de lotissement a reçu un avis de conformité par la Commission de protection du territoire agricole en date du 28 août 2017;

Considérant le règlement de lotissement numéro 240 en vigueur;

Considérant que le positionnement des bâtiments existants du lot 4 913 639, devant être exclus du projet de lot en cours ne permet pas de détacher un lot présentant une largeur de la ligne avant de 45,72 mètres;

En conséquence, suite aux raisons énumérées, le CCU recommande d'autoriser la dérogation mineure présentée par le requérant Claude Labranche, prévue dans le plan produit en date du 8 mars 2017 par Ecce Terra.

Que les membres de ce conseil acceptent et adoptent la dérogation mineure du 574, rang 7 selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

NO-18-052

**BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES
NATIONALES DU QUÉBEC**

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 1° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et chacune de ses modifications ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est un organisme public visé au paragraphe 1° de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par Solanges Thibault et appuyé par Dannie Mercier:

d'autoriser la directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc à signer le calendrier de conservation et chacune de ses modifications et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-18-053

**ENTENTE-CEGEP DE THETFORD-
MUNICIPALITÉ ST-ADRIEN-D'IRLANDE-
BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Madame Jessika Lacombe, mairesse et Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente entre le Cégep de Thetford et la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande pour l'accès à toutes les succursales du réseau des bibliothèques publiques de Thetford et acceptent les frais liés par cette entente.

Le réseau des bibliothèques publiques de Thetford comprend la Bibliothèque de la Polyvalente de Black Lake, la Bibliothèque du Cégep, la Bibliothèque l'Hiboucou et la Bibliothèque de l'Amitié. Tous les citoyens de la Municipalité qui souhaiteront devenir membres pourront le faire gratuitement.

ADOPTE

NO-18-054

**ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION
DES TERRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

La MRC des Appalaches/Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande

➤ **Au gouvernement du Québec :**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTE

NO-18-055

RÉSOLUTION RELATIVE AU MODÈLE D'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Attendu que depuis plusieurs années, la problématique concernant la couverture internet inadéquate sur l'ensemble de notre territoire est soulevée par plusieurs citoyens lors de consultations publiques;

Attendu que la MRC des Appalaches a entamé à l'été 2017 des démarches sérieuses dans en vue du déploiement d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble de son territoire et que pour se faire, elle a réalisé plusieurs étapes jusqu'à ce jour soit l'analyse préliminaire et l'ingénierie préliminaire;

Attendu que la MRC est rendue à une étape charnière dans le dossier de la fibre optique soit de voir au modèle d'exploitation qui sera privilégié en vue du déploiement de la fibre optique;

Attendu que la MRC a présenté aux maires trois modèles d'exploitation de réseaux de télécommunications soit le réseau de fibre optique en location, l'OBNL et le PPP et celui d'une coopérative, lors d'une réunion le 14 mars 2018;

Attendu que lors de cette rencontre, il a été convenu que le modèle d'exploitation privilégié est celui du réseau de fibre optique en location (réseau ouvert) où la MRC serait propriétaire du réseau de fibre optique et louerait des portions à un ou plusieurs télécommunicateurs;

En conséquence, il est proposé par Dannie Mercier, appuyé par Carl Croteau et résolu unanimement :

Que le conseil de la municipalité Saint- Adrien-d'Irlande signifie à la MRC son accord à ce que celle-ci lance le projet de déploiement de la fibre optique via le modèle du réseau de fibre optique en location (réseau ouvert).

ADOPTE

NO-18-056

RÉORGANISATION-SYSTÈME DE SANTÉ

ATTENDU l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales et des centres de santé et services sociaux (CSSS) le 7 février 2015;

ATTENDU que le conseil d'administration du CSSS de la région de Thetford a été dissout le 31 mars 2015 dans le respect de l'article 188 de cette loi et que l'article 189 a aboli le poste de directeur général;

ATTENDU que l'application de cette loi a entraîné l'abolition de tous les postes de direction du CSSS de Thetford ainsi que l'abolition et/ou le transfert de nombreux postes

de cadre à l'extérieur de la MRC laissant une organisation régionale complexe et assumant un rôle essentiel, sans leadership local;

ATTENDU que le conseil de l'administration du CSSS lors de son abolition a communiqué au député de la région M. Laurent Lessard ainsi qu'au ministre de la santé et des services sociaux une résolution faisant état des risques associés à l'application de ladite loi sur l'accessibilité et la qualité des soins et des services au sein de notre territoire et recommandé des mesures permettant de les atténuer;

ATTENDU qu'aucun suivi véritable n'a été apporté à cette résolution et que les faits avérés à ce jour démontrent que les risques identifiés étaient bien réels et auraient pu être atténués si une attention plus respectueuse avait été accordée aux recommandations qui en découlaient;

ATTENDU que le ministère de la santé, avec sa centralisation, va totalement à l'encontre des énoncés du premier ministre qui veut faire des régions (MRC) des gouvernements de proximité et que cette réorganisation est carrément à l'opposé de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU que depuis ce temps, les citoyens de la MRC des Appalaches assistent, impuissants, au démantèlement de son hôpital et de son réseau local de soins et de services lequel constituait un acquis important auprès de tous les intervenants locaux;

ATTENDU que le volet administratif s'est vu transféré dans la Beauce, perte considérable encore une fois pour notre région;

ATTENDU que le projet OPTILAB a amené avec lui l'abolition de plusieurs postes de technologues médicales au sein de l'hôpital de Thetford Mines malgré notre demande de moratoire à ce sujet;

ATTENDU que depuis janvier 2018, par manque de psychiatres, nos patients nécessitant ces soins de santé, se sont vus transférés dans d'autres institutions de santé, malgré notre demande de faire faire une rotation aux psychiatres de la Chaudière-Appalaches le temps de combler ces postes;

ATTENDU l'augmentation non justifiée des frais de stationnement malgré nos nombreuses revendications et la démonstration faite que ce poste de dépenses générerait un important surplus au niveau du budget d'opération;

ATTENDU l'épuisement du personnel dans le domaine de la santé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Solanges Thibault, appuyé par Dannie Mercier et résolu unanimement :

QUE la MRC des Appalaches réclame au gouvernement du Québec la révision de ses orientations en matière de santé et de revoir la restructuration récemment mise en place pour redonner à l'hôpital de Thetford Mines et au réseau local de santé une direction permanente et tous les pouvoirs locaux qu'ils disposaient avant la réorganisation et les ressources dont ils ont besoin pour offrir à la population de notre territoire les services et des soins de proximité auxquels elle a droit.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard Premier Ministre, à M. Gaétan Barrette Ministre de la Santé et des Services sociaux , à M. Laurent Lessard député de Lotbinière-Frontenac, à M. Ghislain Bolduc député de Mégantic, à M. Paul Busque député de Beauce-Sud, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTE

NO-18-057

**DON POUR LE RELAIS
DE LA VIE- SOCIÉTÉ
CANADIENNE DU CANCER**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer 100,00\$ pour le «Relais de la vie» au nom de la Société canadienne du cancer qui aura lieu les 16 et 17 juin prochain de 19h à 7h dans la MRC de l'Érable à Plessisville.

Madame Solanges Thibault participera à cet évènement.

ADOPTE

NO-18-058

**AVRIL EST LE MOIS DE LA
JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QU'en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Solanges Thibault

APPUYÉ PAR Dannie Mercier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTE

NO-18-059

CORRESPONDANCE

Aucune

NO-18-060

VARIA

Vente de luminaires pour Le Relais de la Vie-Société canadienne du cancer au montant de 5,00\$ pour la marche qui aura lieu les 16-17 juin prochain à Plessisville.

NO-18-061

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-18-062

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 36.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.